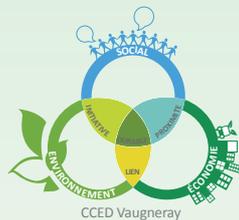


Évolution Durable : Éclairage public



Eclairage public : acte VII

DE NOUVEAUX LUMINAIRES AVANT LA FIN DE L'ANNÉE DANS LE CENTRE BOURG !

La commune s'est engagée dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public, destiné à réduire le taux de vétusté et à diminuer leur consommation d'électricité.

■ POURQUOI CHANGER LES LUMINAIRES QUI FONCTIONNENT ?

Parce qu'ils éclairent vers le haut, les luminaires dits "boules" ont des impacts négatifs sur la biodiversité nocturne, l'observation des étoiles et également sur la consommation d'énergie.

Conformément à la réglementation européenne, les luminaires à lampes à vapeur de mercure (dits Ballons Fluo BF) ne peuvent plus être commercialisés depuis le 13 avril 2015.

Ils devront être remplacés par des luminaires conformes aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018, au plus tard le 1er janvier 2025.

■ ON COMMENCE PAR OÙ ?

Ce sont les luminaires des armoires 9, 11 et 51 qui seront changés en premier, soit 92 points lumineux !

Ils sont situés à proximité de la Mairie et de l'Eglise, là où perdurent de nombreux luminaires "boules".

■ QUELS SERONT LES LUMINAIRES URBAINS DE DEMAIN ?

Ce sont des luminaires de type conique qui ont été choisis et plus précisément le modèle Verso d'ABEL.

ABEL est une société indépendante familiale française basée à Brive-la-Gaillarde (19).

Créée en 1953 par les frères Pierre et Raymond Fronty, ABEL se démarque aujourd'hui par ses luminaires retenus pour leur performance énergétique, leur design et leur respect des exigences photométriques et environnementales.

**Pour le Comité Consultatif
Evolution Durable,
Anne LANSON PEYRE DE
FABRÈGUES**

**et Elodie MÈGE MULLER
Responsable
des services techniques**



Luminaire dit "boule"



Luminaire dit "conique"

